

DEL2025_04_096

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 24 avril 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Sophie GERARD (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Laurent CHAINEY (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de Gérard GINAC.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° DEL2025_03_036 du 12 mars 2025 portant dernièrement modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial, lors des séances du 16 avril et du 23 avril 2025,

DEL2025_04_096

Vu le tableau des effectifs,

Considérant, d'une part, que le service Festivités Logistique doit faire l'objet d'une restructuration, dans l'intérêt d'une coopération accrue entre la Logistique et les services techniques d'un côté, et la fusion de l'activité Festivités avec le Son & Lumière au sein d'un nouveau service Evènementiel rattaché à la Direction Culturelle de l'autre ;

Considérant, dès lors, que l'emploi de responsable du service Festivités Logistique ne répond plus au besoin du service et qu'il convient de le supprimer puis de proposer un poste de reclassement à l'agent concerné ;

Considérant, d'autre part, que la Direction Générale poursuit sa restructuration afin de favoriser la coopération transverse avec les services municipaux et déployer le projet d'administration, par la création d'un poste de responsable méthodes et projets transversaux et d'un chargé de mission ;

Considérant, dès lors, que le deuxième poste d'assistant de direction ne répond plus au besoin du service et qu'il convient de le supprimer puis de proposer un poste de reclassement à l'agent concerné ;

Considérant qu'il convient, en outre, de transformer les emplois suivants :

- l'emploi de responsable énergie et gestionnaire technique bâtiment ouvert sur le cadre d'emplois des techniciens, en un emploi de gestionnaire de flux ouvert sur les cadres d'emplois de techniciens ou d'ingénieurs ;
- l'emploi de chargé d'opération voirie ouvert sur le cadre d'emplois des techniciens, en un emploi d'ingénieur gestionnaire voirie ouvert sur les cadres d'emplois de techniciens ou d'ingénieurs ;
- l'emploi de chargé de médiation et des enseignements artistiques ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs, en un emploi de programmeur et médiateur culturel ouvert sur les cadres d'emplois des attachés ou des rédacteurs ;
- l'emploi de chargé d'évènements de médiation ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs, en un emploi de chargé d'activité artistique sur le cadre d'emplois des rédacteurs ou des attachés et rattaché au programmeur et médiateur culturel ;
- l'emploi de médiateur culturel ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs, en un emploi de régisseur technique, ouvert sur les cadres d'emplois des rédacteurs ou des techniciens ;
- l'emploi de chargé de la modernisation de l'action publique ouvert sur le cadre d'emplois des attachés, en un emploi de responsable méthodes et projets transversaux, chargé de piloter et de coordonner la gestion des projets administratifs et numériques ouvert sur les cadres d'emplois des attachés ou des ingénieurs ;
- l'emploi de référent stock logistique ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques, en un emploi d'agent de soutien logistique ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques ;

DEL2025_04_096

Considérant, enfin, qu'il convient de créer 1 poste de chargé de mission auprès de la Directrice Générale des Services ;

Considérant que tout emploi créé peut être pourvu par un fonctionnaire, et à défaut par un agent contractuel lorsque le statut le permet, dans les conditions fixées par le Code général de la fonction publique (Livre III Titre III Recrutements par contrat) ;

Considérant que dans ce cas, la rémunération sera calculée au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De modifier le tableau des effectifs par la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi de responsable du service Festivités Logistique sur le cadre d'emplois des rédacteurs,
- 1 emploi d'assistant de direction sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

2. De transformer les emplois suivants :

- l'emploi de responsable énergie et gestionnaire technique bâtiment ouvert sur le cadre d'emplois des techniciens, en un emploi de gestionnaire de flux ouvert sur les cadres d'emplois de techniciens ou d'ingénieurs ;
- l'emploi de chargé d'opération voirie ouvert sur le cadre d'emplois des techniciens, en un emploi d'ingénieur gestionnaire voirie ouvert sur les cadres d'emplois de techniciens ou d'ingénieurs ;
- l'emploi de chargé de médiation et des enseignements artistiques ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs, en un emploi de programmeur et médiateur culturel ouvert sur les cadres d'emplois des attachés ou des rédacteurs ;
- l'emploi de chargé d'évènements de médiation ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs, en un emploi de chargé d'activité artistique sur le cadre d'emplois des rédacteurs ou des attachés et rattaché au programmeur et médiateur culturel ;
- l'emploi de médiateur culturel ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs, en un emploi de régisseur technique, ouvert sur les cadres d'emplois des rédacteurs ou des techniciens ;
- l'emploi de chargé de la modernisation de l'action publique ouvert sur le cadre d'emplois des attachés, en un emploi de responsable méthodes et projets transversaux, chargé de piloter et de coordonner la gestion des projets administratifs et numériques ouvert sur les cadres d'emplois des attachés ou des ingénieurs ;
- l'emploi de référent stock logistique ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques, en un emploi d'agent de soutien logistique ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques ;

3. De créer un emploi de chargé de mission auprès de la Directrice Générale des Services, ouvert sur le cadre d'emplois des attachés ;

DEL2025_04_096

4. De dire que les dépenses ainsi envisagées seront imputées sur le chapitre 012 du budget de l'exercice en cours

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :
35 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 07.05.2025
Au Représentant de l'Etat
Publié le 07.05.2025
Montfermeil, le 07.05.2025
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)